

signifier, le 28 mars 1602, leurs protestations contre la démolition de « ce qu'il reste des arcades et piliers dudit temple (9). » On voit que les échevins avaient renoncé au projet de bâtir en ce lieu une boucherie ; les recteurs de l'Hôtel-Dieu ne voulaient faire construire que des maisons et des boutiques.

Le Consulat avait aussi pris possession de la place de Paradis et l'avait fait enclore, en 1573, « pour estre affectée à quelque usage public. » Mais ce tènement fut rendu aux Protestants à une époque que nous ignorons, de 1575 à 1598 (10).

Il n'y a vraiment pas d'intérêt à signaler, chacune à sa date, toutes les réclamations que les Réformés ont faites. Ceux-ci ont toujours attaché un grand prix à une forte organisation du culte évangélique à Lyon. Ils tenaient « la ville et esglise de Lyon pour estre de telle importance pour le bien de toutes les autres esglises. » Et dans les « Remonstrances adressées (en février 1575) au prince de Condé et aux députés des Esglises de France » par les Réformés lyonnais, on trouve une justification assez singulière du rôle qu'ils assignaient à Lyon.

« Plaira à messieurs les depputez considérer sur l'asseurance de la paix combien leur importe Lyon comme

---

(9) Le procès en restitution de la Fleur de lis aux Réformés était pendant à cette époque devant le Consell privé du Roi.

(10) La propriété du Paradis ne fut plus contestée, et les Réformés acquittèrent régulièrement les droits qui revenaient de ce chef au chapitre de l'Église de Lyon, comme il est dit dans une quittance du 29 janvier 1618 : « Sur un grand tènement de maisons partie en ruyne et jardin appelé Paradis situé en ceste ville de Lyon entre les deux rivières en la rue Ferrandièrre ou de l'Establerye paroisse de Saint-Nizier. »